

Animation culturelle du milieu Appel de projets été 2020

La MRC des Basques lance, via sa Commission culturelle, un appel de projets en animation culturelle du milieu afin de dynamiser la période estivale par des initiatives locales créatives qui font du bien. L'appel de projets est soutenu financièrement par l'Entente de développement culturel de la MRC des Basques grâce à l'apport du ministère de la Culture et des Communications.

Ouverture de l'appel de projets : **10 juin 2020**

Montant total de l'appel de projets : **5 500 \$ et +**

Date limite de réception des projets : **26 juin 2020 à midi**

Selon les projets retenus, les montants offerts varieront **entre 500\$ et 1 500\$** par projet

Organismes et personnes admissibles :

- Organisme culturel à but non lucratif ayant son siège social sur le territoire de la MRC des Basques;
- Artiste et/ou artisan actifs ayant un domicile sur le territoire de la MRC des Basques. Il peut s'agir d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Les projets sélectionnés devront :

- Se réaliser entre le 3 juillet et le 12 octobre, sur le territoire des Basques
- Faire du bien et avoir un effet positif dans le milieu
- Prendre place dans un endroit public et/ou être facilement visible d'une rue passante;
OU
- S'adresser à un groupe particulier de personnes facilement joignable (exemple : aînés des résidences X et Y)
- Demander les autorisations nécessaires auprès des personnes propriétaires ou responsables des lieux
- Être communiqués efficacement (journal, affiches, événement Facebook, bulletin municipal ou tout autre organe de communication)
- Respecter les règles sanitaires et de distanciation en cours
- Mentionner l'apport de l'Entente de développement culturel
- Être immortalisés par des photos ou une vidéo afin de laisser une trace du projet

Le comité de sélection s'assurera d'avoir :

- Une représentation du territoire dans les projets choisis, autant du côté des artistes, artisans et organismes que des lieux de déploiement.
- Une belle diversité de projets culturels, autant dans la durée du projet que dans la forme et la discipline choisie
- Des projets facilement réalisables en fonction du budget, des délais et des ressources disponibles
- Des projets de qualité

Ne sont pas admissibles :

- Les dépenses liées à un projet déjà réalisé ;
- Les dépenses effectuées avant la date de dépôt du projet ;
- Les projets pour un nombre restreint de personnes

Pour toutes questions ou pour soumettre une demande, contacter l'agente de développement culturel au 418 851-3206 poste 3134 ou à culture@mrcdesbasques.com. Il est possible de télécharger le formulaire sur le site de la MRC des Basques dans la section MRC, sous l'onglet [Administration](#) et [Politiques, procédures et programmes](#).

Nous remercions tous ceux et celles qui s'engagent dans l'animation et le développement culturel de la MRC des Basques.